

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 142 (1997)  
**Heft:** 9

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tous les travaux de démolisation, puis la remise des brevets et son cortège d'émotions, le bal et sa musique étourdissante... Au petit matin, des lieutenants, encore tout étonnés d'avoir déjà terminé leur école et impatients d'appliquer tout ce qu'ils ont ap-

ris lors de leur paiement de galons.

Pour conclure, il convient de se poser la question de savoir s'il est vraiment réaliste de limiter les écoles de secrétaires d'état-major à 9 semaines, alors qu'il y aurait suffisamment de matiè-

re pour 17 semaines, tout en maintenant une cadence de travail élevée.

**Ecole d'officiers  
pour secrétaires  
d'état-major 1997  
Les aspirants  
de la classe 2**

# SWISSEURO GLOBAL.

**SULZER**

*Technologie schafft Werte*